



**Warrior Paintball Antibes (SAS Angie)**  
Avenue du Pylone, 06600 ANTIBES  
E-mail : [contact@warriorpaintballantibes.fr](mailto:contact@warriorpaintballantibes.fr)  
[www.warriorpaintballantibes.fr](http://www.warriorpaintballantibes.fr)

## **AUTORISATION PARENTALE**

(À imprimer, signer & ramener au terrain / Une autorisation par enfant)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :

Père Mère Tuteur (responsable légal) de :

Demeurant :

Date de naissance du participant :

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

### • **Décharge de responsabilité**

Autorise mon enfant à pratiquer le paintball sur le site de Warrior Paintball Antibes (SAS Angie) situé sur la commune d'Antibes.

Confirme que mon enfant est apte à pratiquer cette activité physique.

Je décharge Warrior Paintball Antibes (SAS Angie) de toute responsabilité de quelque forme que ce soit pour les éventuels accidents, vols, dommages matériels et/ou corporels ou tout autre dommage que mon enfant ou l'un de ses accompagnants ainsi que les biens leur appartenant pourraient subir dans le cadre de cette activité.

En cas d'accident ou de dommage de quelque sorte que ce soit au cours de cette activité, je m'engage à régler les éventuels litiges avec les protagonistes liés à cet incident sans jamais impliquer Warrior Paintball Antibes (SAS Angie).

Je déclare que mon enfant participe de sa propre volonté à cette activité et je m'engage à exclure toute action pénale, en responsabilité ou dommages-intérêts ou tout autre recours par voie judiciaire contre Warrior Paintball Antibes (SAS Angie).

### • **Rappel de sécurité et du règlement pour mineur participant à l'événement**

Votre enfant mineur doit respecter les engagements ci-dessous cités, sinon le responsable de Warrior Paintball Antibes (SAS Angie) pourra annuler sa location, ou son accès terrain sans aucune justification, et sans aucun remboursement pour le non-respect des consignes suivantes :

- L'obligation de conserver son masque dans les zones où le port est obligatoire.
- L'obligation de garder le bouchon de canon + la sécurité de son lanceur hors zones de jeu.
- L'obligation de ne pas effectuer de tir de bille(s) au-dessus des filets de sécurité délimitant le terrain.
- L'obligation de ne pas réutiliser toutes billes ce trouvant au sol.
- Le mineur est seul responsable de tout le matériel mis à sa disposition par Warrior Paintball Antibes (SAS Angie). En cas de perte ou détérioration du matériel, Warrior Paintball Antibes (SAS Angie), seront en droit de lui réclamer des pénalités pécuniaires supplémentaires.
- Le mineur s'engage à respecter les mesures de sécurité, et à ne pas tirer sur ses camarades de jeu à moins de 5 mètres.
- L'obligation de ne pas être sous l'emprise de toutes substances pouvant altérer ses capacités physiques, sensorielles, morales ou mentales (stupéfiants, alcool, médicaments,...).
- L'obligation de respecter, et ne pas contester les informations et indications donner par l'animateur.
- L'obligation de respecter les lieux, notamment ne pas laisser de détritrus sur le terrain.
- Toutes violences physiques, verbales ou morales sont proscrites sur le site.
- En cas de vol sur les parkings ou dans l'enceinte du site, la direction décline toute responsabilité.

Chaque participant demeure responsable de ses actes au regard des articles 1382 et suivants du code civil.

Date :

Lieu :

**Signature du responsable légal  
avec mention « lu et approuvé »**